



Nouveau Restaurant Scolaire

L'Espace Étoilé a ouvert ses portes aux enfants le 4 janvier 2021.

Après 18 mois de travaux interrompus par le confinement du mois de mars 2020, le nouveau restaurant scolaire est opérationnel.

Les élèves de très petite section et petite section disposent d'une salle qui est réservée aux enfants qui découvrent l'école et la restauration collective.

Publié le 22 janvier 2021

Le self



Une salle accueille les autres enfants de maternelle tandis que les enfants des écoles élémentaires bénéficient



d'un self et font l'apprentissage de l'autonomie bien accompagnés par les animateurs de la pause méridienne et l'équipe de restauration scolaire.

Ce bâtiment a été conçu par les architectes de l'Agence LOUVEL, située à Vitré (35), qui se sont attachés aux performances thermiques et acoustiques tout en relevant le challenge d'insérer un nouvel équipement entre les deux écoles dont les architectures sont bien différentes.

La commune a bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par Loire Atlantique Développement pendant toute la durée des travaux. Seize entreprises différentes se sont relayées pour la construction du bâtiment et l'aménagement des abords.

Coût net de l'opération : 1 596 000 € (construction du bâtiment et aménagement des abords)



Le coût total de l'opération s'est élevé à 2 925 000 € TTC desquels il faut déduire les subventions et le fonds de compensation de la T.V.A.

- Subvention du Département : 404 000 €
- Subvention de l'Etat : 350 000 €
- Subvention de la Région : 100 000 €
- F.C.T.V.A : 475 000 €



En moyenne, 380 enfants déjeunent quotidiennement. Afin d'anticiper l'évolution démographique de la commune, ce nouvel équipement est susceptible d'accueillir à terme 450 enfants.



Salle festive

Ce restaurant scolaire dispose d'un office traiteur et pourra être loué par les particuliers à compter du mois de septembre 2021. Le 1er semestre de l'année 2021 sera mis à profit pour rédiger le règlement de location et définir les tarifs.

Le Portail Famille

ESTUAIRE ET SILLON
Communes de
CORNILLON

Bouée

Campbon

MALVILLE

SAINT ETIENNE
DE MERVIC

Savenay

BIENVENUE SUR VOTRE PORTAIL FAMILLES

Pour accéder aux services du portail en ligne, veuillez vous identifier.

Connexion à votre espace

Identifiant Mot de passe

✓ Connexion

Identifiant ou Mot de passe oublié ?

A LIRE ATTENTIVEMENT

L'actualisation des dossiers familles et enfants sur le portail n'est plus accessible.
Nous traitons actuellement la mise à jour de vos données afin de régulariser l'accès pour tous aux réservations.

L'accès aux réservations **reste obligatoire et accessible** sur le portail.

En cas d'anomalie, merci de contacter le secrétariat de votre secteur (cf fiche contacts utiles- colonne de gauche).

Info CCES :
De nouveaux tarifs et règlements intérieur concernant le périscolaire, les mercredis et les vacances prennent effet à compter du 1er septembre 2020. Ils sont consultables sur cette page dans le menu à gauche. Un simulateur de tarif est également à votre disposition.

Info CCES et Mairies de Bouée, Campbon, Malville, Savenay et St Etienne :
Les inscriptions se font uniquement sur le portail à compter du 1er août pour les services de la CCES (périscolaire, mercredis) et pour la restauration scolaire des communes de Bouée, Campbon, Malville et Savenay.

FACTURATION

Vos factures des prestations petite enfance, enfance, jeunesse sont en ligne sur votre portail et téléchargeables.
Les factures sont accessibles dans l'onglet "Factures/Paiements" en vous positionnant sur sa ligne, puis "afficher les détails de la facture" à l'aide de la loupe et enfin "Télécharger".
Le Prélèvement automatique est réalisé entre le 6 et le 8 du mois suivant.

GUIDE SIMPLIFIÉ PORTAIL FAMILLES
LES TRUCS ET ASTUCES pour actualiser votre dossier famille
<https://portail.familles-estuaire-sillon.com/>

Visiteur

Mon compte

Déconnexion

Nouveaux tarifs CCES 2020/2021 (périscolaire, mercredis et vacances)

Simulateur de tarifs

Calendrier des réservations CCES

Nouveaux règlements intérieur CCES 09/2020

BOUEE - Périscolaire et Mercredis - Règlement 09-2020

CAMPBON - Périscolaire et Mercredis - Règlement 09-2020

CORDEMAIS - Périscolaire - Règlement 09-2020



RAPPEL : depuis le 1er septembre 2020, toutes les réservations et annulations doivent être faites en ligne depuis votre compte sur le [PORTAIL FAMILLES](#)

Ce [PORTAIL](#)



accueils du mercredi et des vacances (compétence intercommunale).

RESTAURATION SCOLAIRE : nouvelle tarification à compter du 1er janvier 2021



La tarification se fera désormais selon un taux d'effort (0,004 %) qui sera appliqué à votre quotient familial. En effet, la tarification par tranche de quotient familial pénalisait les familles appartenant aux 5 premières tranches.

Les tarifs plancher et plafond restent les mêmes (3€46 et 5€13, le coût d'un repas (dépenses de personnel et de bâtiment comprises) étant de 7€50).

Le Centre communal d'action sociale étudiera en tout début d'année la possibilité d'apporter une aide financière aux familles ayant les ressources les plus modestes.

L'objectif est de disposer d'une tarification plus équitable, qui permettra aux familles dont le quotient familial est inférieur à 1 000 € de voir leur facture baisser, jusqu'à 10 € par mois et par enfant pour certaines.

Pour les familles qui verront leur facture augmenter, si l'on part sur une moyenne de 14 repas par mois par enfant, l'augmentation sera inférieure à 4€ par mois et par enfant.

Galerie photos







